

CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES
Séance du vendredi 10 Novembre 2017 à 20H30

Présents :

Mmes CANS Brigitte, GENSSLER Edith, LAURENT Anne, MM. CANCIAN Jean-Louis, AMANS Didier, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, PUYBUSQUE Yvon.

Absents excusés : M. DUCOMMUN Frank, MARTINEZ Amélie

Secrétaire de séance : M. Marcel MARCHANT.

Mr Le Maire préside le Conseil, ouvre la séance à 20h30

Le compte rendu de la séance du 06 Octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2017-31 Indemnité 2017 au Receveur municipal de Caraman, M. Philippe Habonnel.
Cette indemnité basée sur les écritures des 3 derniers exercices s'élève à 307,07 € brut soit 279,88 € net
Le Conseil approuve cette disposition à l'unanimité.

Délibération 2017-32 sur l'approbation du rapport CLECT de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) permet de déterminer le montant des attributions de compensation des communes de l'Intercommunalité. La CLECT doit ainsi se réunir lors de chaque transfert de charges (transferts de compétences) ou dans le cadre de mouvements de périmètre. Pour ce qui concerne Caragoudes, le montant de l'attribution de compensation à verser, reste inchangée soit 7 098 € par an.

Le Conseil approuve cette disposition à l'unanimité.

Délibération 2017-33 sur la prise de compétence EAU potable par la Communauté de Communes Terres du Lauragais ; ce qui porte le nombre de compétences à 9 et permet ainsi à la communauté de communes de bonifier la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, dans le cadre de la loi « NOTRe » définissant la nouvelle organisation territoriale de la République.

Le Conseil approuve à la majorité relative cette disposition (abstentions 2, contres 3).

Délibération ESIT 2017-34 – Choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

soit la semaine de 4 j ½ (classe le mercredi matin)

soit la semaine de 4 J (sans classe le mercredi)

La décision finale reviendra à l'Inspecteur de l'Académie après concertations.

Le Conseil approuve ces choix à l'unanimité.

Délibération ESIT 2017-35 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (16 h hebdomadaire) du fait d'un accroissement saisonnier des activités à partir du 8 janvier 2018 et du nombre d'élèves en augmentation (220 élèves).

Le Conseil approuve ce choix à l'unanimité.

Point Travaux

- Abattage de 2 cyprès localisés au cimetière.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la Société TERRAVERT représentée par M. Costes, pour un montant de 600 € ttc.

- Distributeur de pain

Le Conseil rejette à l'unanimité cette proposition compte tenu des conditions trop onéreuses.

- La Croix au cimetière (allée centrale) a été restaurée par M. Yvon Puybusque.

Le Conseil remercie Yvon Puybusque pour cet excellent travail.

La présentation des vœux aura lieu le 21 Janvier 2018, avec la traditionnelle distribution de cadeaux de Noël aux 36 enfants de la commune.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 15 Décembre 2017.

La séance est levée à 22h15